

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2019 à 18 heures 00

PROCES-VERBAL

Délégués en exercice : 67
Délégués présents : 44
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 57

Date de convocation du Conseil : 19/11/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt six novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Jean NEURY, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : Mme Muriel DESPRES, M. François DEVILLE, M. Gilles NEURAZ
ANTHY-SUR-LEMAN : M. Jean-Louis BAUR (est arrivé à la délibération 618)
ARMOY : M. Daniel CHAUSSEE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jean-Paul GONTHIER, M. André BETEMPS, M. Patrice BEREZIAT
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : M. Georges LAPRAZ, Mme Claire CHUINARD, M. Jean-François BAUD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 631)
EXCENEVEX : M. Pierre FILLON (est arrivé à la délibération 631)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE, M. Jean-Yves MEYNET
LOISIN : M. Dominique BONAZZI
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Mme Dominique JORDAN, M. Jean-Pierre RAMBICUR
MASSONGY : M. François ROULLARD
MESSERY : M. Claude GERARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Thérèse BAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER, M. Frédéric GIRARDOT
SCIEZ-SUR-LEMAN : Mme Monique ROCH, M. Bernard HUVENNE
THONON-LES-BAINS : M. Jean DENAIS, M. Jean-Yves MORACCHINI, Mme Muriel DOMINGUEZ, M. Charles RIERA, M. Gilles CAIROLI, M. Gilles JOLY, M. Alain COONE, M. François PRADELLE, M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER
VEIGY-FONCENEX : M. Bernard CODER, M. Jean NEURY, Mme Suzanne BRYE

Liste des pouvoirs :

ANTHY-SUR-LEMAN : M. Christian VULLIEZ donne pouvoir à M. Jean-Louis BAUR
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD donne pouvoir à M. Jean-Paul GONTHIER
CHENS-SUR-LEMAN : M. Bernard FICHARD donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. René GIRARD
MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à M. Claude GERARD
SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Christian TRIVERIO donne pouvoir à M. Bernard HUVENNE
THONON-LES-BAINS : Mme Michèle CHEVALLIER donne pouvoir à M. Jean DENAIS, Mme Marie-Christine DESPREZ donne pouvoir à M. Alain COONE, Mme Jocelyne RAYMOND donne pouvoir à Mme Muriel DOMINGUEZ, Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI donne pouvoir à M. François PRADELLE, Mme Sophie CHESSEL donne pouvoir à M. Gilles CAIROLI, Mme Brigitte JACQUESSON donne pouvoir à M. Jean-Yves MORACCHINI
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Patrice BEREZIAT

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Jean-Luc BIDAL
THONON-LES-BAINS : Mme Nathalie LEGRIS

Liste des personnes absentes :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Marie-Thérèse TURENNE
DRAILLANT : M. Lucien CHESSEL
MASSONGY : Mme Muriel ARTIQUE
THONON-LES-BAINS : Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Christian PERRIOT, Mme Brigitte MOULIN, M. Guillaume DEKKIL, Mme Françoise BIGRE-MERMIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
M. Eric LANQUETIN, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Thérèse BAUD a été élue secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

M. le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la suite de l'accident d'hélicoptères au Mali impliquant l'armée française et au cours duquel un soldat originaire de Thonon-les-Bains a perdu la vie.

APPROBATION, A L'UNANIMITE, DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 22 10 2019.

N°617

REVISION STATUTAIRE N°3 - Compétences obligatoires, optionnelles et facultatives

**AFFAIRES GENERALES - Service : Administration générale
Rapporteur : Jean NEURY**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté d'agglomération annexés à la présente délibération,
DECIDE de notifier la présente décision au Maire de chacune des communes membres de la communauté d'agglomération, les Conseils Municipaux devant se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération,
DEMANDE à M. le Préfet de Haute-Savoie, au terme de cette procédure, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'agglomération.

Arrivée de M. Jean-Louis BAUR

N°618

ASSOCIATION CLUSTER EAU - Adhésion

**AFFAIRES GENERALES - Service : Administration générale
Rapporteur : Jean NEURY**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADHERE à l'association loi 1901 dénommée « Cluster Eau » dont le siège social est fixé à la Communauté de Communes Pays d'Evian - Vallée d'Abondance (CCPEVA), 851, Avenue des rives du Léman, 74500 Publier,
DESIGNE Muriell DOMINGUEZ en qualité de représentant de l'agglomération pour siéger au collège n°3 « Collectivités territoriales, institutions et acteurs publics, parapublics du développement »,
INSCRIT au budget le montant de l'adhésion à cette association.

N°619

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Décision modificative N°1

**FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean DENAIS**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de décision modificative n°1 « Budget annexe développement économique » pour l'année 2019.

THONON agglomération

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé
023	Virement à la section d'investissement	023	01	AGGLO	ECONOMIE	500,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	01	AGGLO	ECONOMIE	500,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13912	01	AGGLO	ECONOMIE	500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Fonction	Gestionnaire	Analytique	Proposé
021	Virement de la section de fonctionnement	021	01	AGGLO	ECONOMIE	500,00

N°620

BUDGET BERGES ET RIVIERES - Décision modificative n°1

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité

Rapporteur : Jean DENAIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le projet de décision modificative n°1 budget berges et rivières pour l'année 2019 suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	Proposé
67	6718	Autres charges exceptionnelles	833	3000 €
011	61521	Entretiens de terrains	833	- 3000 €
		TOTAL		00 €

N°621

BUDGET ASSAINISSEMENT - décision modificative n°1

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité

Rapporteur : Jean DENAIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de décision modificative n°1 « Budget annexe Assainissement » pour l'exercice 2019.

THONON agglomération

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Libelle	Article	Libellé	Gestionnaire	Proposé
011	Charges à caractère général	6262	Frais de télécommunications	AGGLO	-5900,00
65	Autres charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeur	AGGLO	4800,00
65	Autres charges de gestion courante	6542	Créances éteintes	AGGLO	1100,00
TOTAL					0,00

N°622

ADMISSION EN NON VALEUR - Budget transport scolaire

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité

Rapporteur : Jean DENAIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- PRONONCE L'admission en non-valeur de la créance jointe pour une somme globale de 78 euros, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
- AUTORISE M. le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire,
- PRECISE Que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541- créances admises en non-valeur.

N°623

ADMISSION EN NON VALEUR (seuil inférieur) - Budget assainissement

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité

Rapporteur : Jean DENAIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- PRONONCE L'admission en non-valeur des créances ci-dessus rappelées pour une somme globale de 463.74 euros, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
- AUTORISE M. le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire,
- PRECISE Que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au Budget Assainissement de l'exercice en cours à l'imputation 6541- créances admises en non-valeur.

N°624

CREANCES ETEINTES - Budget assainissement

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité

Rapporteur : Jean DENAIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 3014.20 euros,
- AUTORISE M. le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- PRECISE que ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2019 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget Assainissement au compte 6542 – Créances éteintes

THONON agglomération

N°625

ADMISSION EN NON VALEUR - budget assainissement

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité
Rapporteur : Jean DENAIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- PRONONCE L'admission en non-valeur des créances ci-dessus rappelées pour une somme globale de 24 531 euros, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
- AUTORISE M. le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire,
- PRECISE Que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au Budget Assainissement de l'exercice en cours à l'imputation 6541- créances admises en non-valeur.

N°626

ADMISSION EN NON VALEUR - Budget ordures ménagères

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité
Rapporteur : Jean DENAIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- PRONONCE L'admission en non-valeur des créances jointes pour une somme globale de 164.55 euros, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible,
- AUTORISE M. le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire,
- PRECISE Que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours à l'imputation 6541- créances admises en non-valeur.

N°627

CREANCES ETEINTES - Budget ordures ménagères

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité
Rapporteur : Jean DENAIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTTE les admissions en créances éteintes proposées ci-dessus pour un montant de 63 euros
- AUTORISE M. le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire
- PRECISE que ces opérations constituent des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2019 et que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets ordures ménagères au compte 6542 – Créances éteintes.

N°628

DETERMINATION D'UNE DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) AU PROFIT DE LA VILLE DE THONON-LES-BAINS

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité
Rapporteur : Jean DENAIS

THONON agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer au **taux de 50 %**, la Dotation de Solidarité Communautaire à verser à la Ville de Thonon, **soit la somme de 76 507 euros pour l'année 2019** comme représentant au minimum 50% de la croissance des impositions considérées par le code général des impôts,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront ouverts au compte 739212 au budget principal,
- DONNE toutes délégations utiles à M. le Président.

N°629

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A PERRIGNIER POUR LE SYNDICAT DES CHAINETTES ET PRESTATIONS DE SERVICES

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité
Rapporteur : Jean NEURY

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTTE Les termes de la convention entre Thonon Agglomération et le Syndicat Intercommunal des Chaînettes concernant l'hébergement du secrétariat du Syndicat Intercommunal.
- AUTORISE M. le Président à signer la convention ainsi identifiée selon les conditions indiquées ci-dessus,
- AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

N°630

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

FINANCES - Service : Administration générale
Rapporteur : Jean NEURY

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- PREND acte de la communication, en amont du débat d'orientation budgétaire 2020, du rapport annuel 2019 sur la situation en matière de développement durable de Thonon Agglomération.

Arrivée de MM. Pierre FILLON et Olivier BARRAS

N°631

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

FINANCES - Service : Ressources humaines et mutualisation
Rapporteur : Jean NEURY

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- PREND acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.

THONON agglomération

N°632

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 - DOB 2020

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité
Rapporteur : Jean DENAIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte des orientations budgétaires 2020.

N°633

ADOPTION D'UN REGLEMENT FINANCIER DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité
Rapporteur : Jean DENAIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'ouverture d'autorisations de programme
APPROUVE le règlement financier s'y afférent.

N°634

CERVENS - Instauration d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur de « La Gâchette »

AMENAGEMENT - Service : Urbanisme
Rapporteur : Joseph DEAGE

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer la convention de projet urbain partenarial, jointe à la présente délibération, avec la commune de Cervens et le Consorts VITTET, propriétaire de la parcelle ZI 106 à Cervens, et tout document se rapportant à cette affaire,
AUTORISE M. le Président à reverser la participation du Consorts VITTET à la commune de Cervens, selon les modalités prévues dans la convention.

N°635

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT- Nouvel arrêt

LOGEMENT - Service : Habitat - Transition Energétique
Rapporteur : Jean-Pierre RAMBICUR

Le Conseil Communautaire,

POUR : 56

CONTRE :

ABSTENTION : 1 (Jean-Paul GONTHIER pour Michel BURGNARD)

APPROUVE les modifications apportées au projet PLH à la suite des avis reçus,
PRECISE que le financement de type B1 pour les logements PLUS sera identique pour la totalité des communes de l'agglomération
ARRETE le PLH à la suite de ces modifications,
AUTORISE le Président à transmettre le projet de PLH à l'Etat, pour avis,

THONON

agglomération

AUTORISE le Président à procéder à toutes les démarches afférentes à la bonne exécution du projet.

N°636

POLITIQUE DE LA VILLE - Subvention Point Ecoute Jeunes

POLITIQUE DE LA VILLE - Service : Direction du développement territorial
Rapporteur : Charles RIERA

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention ci-joint,
AUTORISE M. le Président à le signer.

N°637

POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de ville – Versement de subventions

POLITIQUE DE LA VILLE - Service : Politique de la Ville
Rapporteur : Charles RIERA

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement des subventions proposées ci- dessus.

N°638

CISPD - Mise en œuvre d'un système de vidéo protection et demandes de subvention

POLITIQUE DE LA VILLE - Service : Direction du développement territorial
Rapporteur : Charles RIERA

Le Conseil Communautaire,
POUR : 56
CONTRE : 1 (Jean-Paul GONTHIER)
ABSTENTION :

APPROUVE le projet d'installation du système de vidéo protection de Thonon Agglomération,
APPROUVE le montant du projet soit 227 090 € Hors Taxes,
APPROUVE l'imputation de ce montant sur la section d'investissement à l'article 2315
« Installations, matériel et outillage techniques »,
APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,
AUTORISE M. le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la
Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 à hauteur de 40 %, soit 90 836 €,
AUTORISE M. le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional
Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 13 %, soit 30 000 €,
AUTORISE M. le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

N°639

SENTIERS PDIPR - Adhésion au groupement de commandes pour la commande et l'achat de matériel de signalétique conforme à la charte départementale de balisage

TOURISME - Service : Economie - Tourisme
Rapporteur : François DEVILLE

THONON agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront des collectivités responsables de l'achat du matériel de signalétiques conforme à la Charte départementale de balisage, dont Thonon agglomération,
- IDENTIFIE un « référent technique sentier » commun à l'ensemble des collectivités membre de Thonon Agglomération qui sera l'interlocuteur privilégié du coordonnateur et de son mandataire, à savoir Carole FALCONNET,
- ACCEPTTE les termes et les procédures de la convention constitutive du groupement de commandes pour la commande et l'achat de matériel de signalétique conforme à la charte départementale de balisage (ci-jointe en annexe),
- AUTORISE M. le Président à signer la convention ainsi que tous les documents demandés,
ACCEPTTE que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé et qu'il mandate un prestataire pour assurer toutes ou parties de ses missions qui lui incombent dans le cadre du groupement de commandes,
- AUTORISE le mandataire du coordonnateur, à savoir le Conseil départemental de la Haute-Savoie, à signer et exécuter les marchés à venir.

N°640

CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC COLLECTIF DE VOYAGEURS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ALLINGES, D'ANTHY-SUR-LEMAN, D'EVIAN-LES-BAINS, DE MARGENCEL, DE MARIN, DE PUBLIER, DE THONON-LES-BAINS AINSI QUE DES COMMUNES ADJACENTES DE MAXILLY-SUR-LEMAN ET NEUVECELLE - Avenant n°4

**MOBILITE - SERVICES A LA POPULATION - Service : Mobilité
Rapporteur : Patrice BEREZIAT**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°4 à la Convention de délégation du service de transport public collectif de voyageurs sur le territoire des communes d'Allinges, d'Anthy-sur-Léman, d'Evian-les-Bains, de Margencel de Marin, de Publier, de Thonon-les-Bains ainsi que des communes adjacentes de Maxilly-sur-Léman et Neuvecelle, ci-annexé,
- AUTORISE M. le Président à signer ce document, et plus largement tout acte se rapportant à ce dossier.

N°641

FUITE D'EAU - Dégrèvements sur part assainissement

**ASSAINISSEMENT - Service : Assainissement
Rapporteur : Muriell DOMINGUEZ**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTTE le calcul du montant de la part assainissement sur la base de la consommation moyenne soit 87 m³ pour la concession N° 02891T, ce qui réduit la facture de 400,14 € à 285,84 € TTC et informer l'abonné afin qu'il puisse effectuer le règlement directement auprès de la Régie municipale de l'Eau de Thonon-les-Bains.

THONON agglomération

N°642

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'ABREUVOIRS EN BERGE

ENVIRONNEMENT - TRANSITION ENERGETIQUE - Service : Protection et gestion du milieu naturel
Rapporteur : Gil THOMAS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ADOPTE les termes des conventions à intervenir entre Thonon Agglomération, les propriétaires et les exploitants afin d'autoriser la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs,
- AUTORISE M. le Président à signer les conventions ci-annexées.

N°643

INDEMNITE POUR DOMMAGES CAUSES AUX RECOLTES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU ROLE DE RETENTION DU GRAND MARAIS ET DU PRE DE LA MARE (ACTION MIL3-P-2 ZH ALLINGES DU CONTRAT DE TERRITOIRE)

ENVIRONNEMENT - TRANSITION ENERGETIQUE - Service : Protection et gestion du milieu naturel
Rapporteur : Gil THOMAS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTTE l'indemnisation prévue pour le GAEC des Deux châteaux pour les travaux de restauration du rôle de rétention du Grand marais et du Pré de la mare réalisés en 2019 sur la commune d'Allinges, en conformité avec l'estimation de la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc,
- AUTORISE le président à régler sur le budget « Berges et Rivières », sur les crédits de l'article 6718, la somme de 7 881,42 €,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces à intervenir relatives à cette affaire.

N°644

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION DU DROIT DE PECHE AVEC L'AAPPMACG

ENVIRONNEMENT - TRANSITION ENERGETIQUE - Service : Protection et gestion du milieu naturel
Rapporteur : Gil THOMAS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ADOPTE les termes du bail de location du droit de pêche à intervenir entre l'AAPPMA du Chablais Genevois et Thonon Agglomération,
- AUTORISE M. le Président à signer le bail ci-annexé et tout acte s'y rapportant.

N°645

ZAE DE LA FATTAZ - Extension - Modalités de commercialisation des lots

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Service : Economie - Tourisme
Rapporteur : Pierre FILLON

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- FIXE le prix de vente des parcelles à 65 €HT/m²,

THONON

agglomération

PRECISE	que le taux de TVA en vigueur est de 20% - il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature des actes de vente,
CHARGE	l'étude de Maître BIRRAUX Anthony, Notaire à Anthy-sur-Léman, de constituer le dossier du lotissement,
AUTORISE	M. le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

N°646

ZAE DE LA FATTAZ - Extension - cession du lot 5 à la SARL LPG Construction

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Service : Economie - Tourisme

Rapporteur : Pierre FILLON

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTTE	la cession du lot n° 5 constitué des parcelles cadastrées section B n°852, 857 et 862 d'une contenance totale de 1 716 m ² sur l'extension de la ZAE de la Fattaz, au profit de la SARL LPG CONSTRUCTION représentée par M. Laurent GROPPPI ou toute société de substitution, pour un montant de 129 729,60 € TTC,
PRECISE	que : <ul style="list-style-type: none">- le taux de TVA en vigueur est de 20% - il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,- les frais seront supportés par l'acquéreur.
CHARGE	l'étude de Maître Anthony BIRRAUX, Notaire à Anthy-sur-Léman d'accomplir les formalités nécessaires à cette vente,
AUTORISE	M. le Président à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

N°647

ZAE DE LA FATTAZ - Extension - cession du lot 4 à la SAS Maçonnerie DUBOULOZ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Service : Economie - Tourisme

Rapporteur : Pierre FILLON

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTTE	la cession du lot n° 4 constitué des parcelles cadastrées section B n°851, 856 et 861 d'une contenance totale de 1 591 m ² sur l'extension de la ZAE de la Fattaz, au profit de la SAS Maçonnerie DUBOULOZ représentée par M. Mathias Dubouloz ou toute société de substitution, pour un montant de 120 279,60 € TTC,
PRECISE	que : <ul style="list-style-type: none">- le taux de TVA en vigueur est de 20% - il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,- les frais seront supportés par l'acquéreur.
CHARGE	l'étude de Maître Anthony BIRRAUX, Notaire à Anthy-sur-Léman d'accomplir les formalités nécessaires à cette vente,
AUTORISE	M. le Président à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

N°648

DECHETTERIES - collecte des DDS (déchets diffus spécifiques) - avenant au contrat modifiant le périmètre d'intervention

DECHETS - Service : Prévention et gestion des déchets

Rapporteur : Jean-François BAUD

THONON agglomération

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les termes de l'avenant à intervenir avec la société Eco-DDS,
AUTORISE M. le Président à signer l'avenant à la convention type entre l'Eco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers en vue d'étendre la collecte à la déchetterie d'Allinges et tout acte se rapportant à ce dossier.

N°649

DECHETTERIES - contrat territorial pour le mobilier usager.

**DECHETS - Service : Prévention et gestion des déchets
Rapporteur : Jean-François BAUD**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le nouveau contrat avec Éco-mobilier pour la mise en œuvre d'une collecte séparée et la mise en place de soutiens financiers liés à la gestion des DEA, déchets d'éléments d'ameublement, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération, et plus largement tout acte se rapportant à ce dossier.

N°650

COLLECTE DES TEXTILES - convention Eco-TLC

**DECHETS - Service : Prévention et gestion des déchets
Rapporteur : Jean-François BAUD**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les termes de la convention d'adhésion à ECO-TLC pour la collecte, le tri et le traitement des Textiles, Linges et chaussures (TLC),
AUTORISE M. le Président à signer ladite convention d'adhésion et tout acte se rapportant à ce dossier. Un exemplaire du contrat restera joint à la présente.

N°651

MAPA-2019-20 (DCT) - Construction d'une déchetterie intercommunale sur la commune de Bons-en-Chablais : attribution du marché.

**DECHETS - Service : Prévention et gestion des déchets
Rapporteur : Jean-François BAUD**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le marché de travaux pour un montant global de 1 540 782.00 € TTC, selon le devis estimatif de chacun des 6 lots détaillé dans le tableau ci-dessous.

N° de lot	Intitulé du lot	Attribution à	Montant €HT	Montant €TTC
LOT 1	Terrassements, Réseaux, Eclairage extérieur, Alimentation électrique générale	Perrier TP Colas 74 550 PERRIGNIER	448 500.00 €	538 200.00 €

THONON agglomération

N° de lot	Intitulé du lot	Attribution à	Montant €HT	Montant €TTC
LOT 2	Génie civil, Dallages / Bâtiments : gros oeuvre, charpente/couverture et menuiseries	Montessuit 74 240 GAILLARD	479 900.00 €	575 880.00 €
LOT 3	Bâtiments : second oeuvre, alarme	Infructueux		
LOT 4	Voiries et signalisation	Perrier TP colas 74 550 PERRIGNIER	275 000.00 €	330 000.00 €
LOT 5	Serrurerie, Métallerie, Signalétique, Equipements	Infructueux		
LOT 6	Clôtures, portails et aménagements paysagers	Roguet 74 380 BONNE	80 585.00 €	96 702.00 €
TOTAL			1 283 985.00 €	1 540 782.00 €

DECLARE les lots 3 et 5 comme étant infructueux,
RELANCE une consultation pour les lots 3 et 5.

N°652

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

RESSOURCES HUMAINES - Service : Ressources humaines et mutualisation
Rapporteur : Jean NEURY

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

REMPLECE le lien entre IFSE et CIA mentionné à la partie D de la délibération n°DEL2018.151 du 26 juin 2018 par la mention suivante « Les montants de CIA seront déterminés chaque année à l'occasion de l'entretien professionnel en fonction de la manière de servir de l'agent et de ses résultats. Ces montants respecteront les montants plafonds fixés pour chaque groupe de fonction ainsi que l'enveloppe budgétaire allouée au personnel. Ils s'inscriront dans la politique de gestion des ressources humaines de la collectivité ».

MODIFIE le 4^{ème} paragraphe de la partie G de la délibération n°DEL2018.151 du 26 juin 2018 relative aux modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE par la mention suivante : « en cas de congés longue maladie, longue durée et grave maladie, le versement de l'IFSE suivra le traitement ».

APPLIQUE ces dispositions à partir du 1^{er} janvier 2020.

N°653

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS FONCTIONNELS

RESSOURCES HUMAINES - Service : Ressources humaines et mutualisation
Rapporteur : Jean NEURY

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des effectifs et des emplois permanents tel qu'établi en annexe,
PRECISE que son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} décembre 2019,
CHARGE M. le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

_____ THONON **agglomération**

Questions diverses :

M. le Président confirme la tenue d'un conseil communautaire de travail le 03.12 prochain sur l'eau potable et la piscine intercommunale, séance prévue à 19h.

Séance levée à 20h30.

Jean NEURY,
Président